



# Editorial

**Daniel Cauwel**  
Président du SDI  
daniel.cauwel@sdi.be



## Comment sauver le commerce des centres-villes ?

Toutes les études le prouvent, les commerces de nos centres-villes se meurent. Leur clientèle s'exile lentement vers la périphérie. Parallèlement, les grandes surfaces et les centres commerciaux périphériques continuent à leur prendre des parts de marché. Et quand le commerce souffre, c'est toute la ville qui dépérit...

Si on veut réellement sauver nos villes, il est grand temps de nous mobiliser pour protéger nos commerces. Ce sauvetage passe par plusieurs axes.

Au niveau communal, il faut mettre en place des stratégies globales conjuguant la taxation des locaux commerciaux vides et des logements inoccupés et la rénovation urbaine en veillant à garantir la sécurité, la propreté et l'éclairage des rues. Il faut aussi cesser d'autoriser la construction de nouvelles galeries commerciales périphériques.

En outre, il importe d'adopter une politique de circulation et de stationnement permettant la rotation des véhicules et de la clientèle.

En même temps, les communes doivent planifier leur offre commerciale. Elles doivent assurer l'homogénéité des noyaux commerciaux en veillant à la complémentarité de ses acteurs.

Il importe également de redynamiser la ville par l'organisation régulière de marchés et d'événements culturels et festifs attractifs. Enfin, il faut bien entendu cesser de faire crouler les commerçants sous les taxes !

En clair, pour que le commerce réponde efficacement aux défis posés par la crise et les mutations économiques ou urbanistiques, il est vital que ses besoins soient réellement pris en considération. Ciment des villes, acteur économique de premier plan, créateur d'emplois, partenaire social incontournable, il ne peut plus être ignoré des politiques économiques et d'aménagement du territoire.

## S O M M A I R E

3	Edito	Comment sauver le commerce des centres-villes ?
4-7	Action	Le SDI se bat pour vous
9	Avantage	Les Packs Worldline, maintenant aussi pour ceux qui n'acceptent que Bancontact
10	RH	La formation en alternance au service de votre entreprise
15	Avantage	Orange, nouveau partenaire du SDI
16 - 18	Formalités	Votre permis d'environnement a plus de valeur que vous ne pensez !
20	TIC	La gestion de vos documents est-elle optimale ?
21	TIC	Les commerçants belges ne sont pas assez connectés
22 - 23	Fiscal	<i>Mon comptable me répond...</i> Tout savoir sur les frais professionnels déraisonnables
24 - 26	Juridique	<i>Mon avocat me répond...</i> Tour d'horizon de la réorganisation judiciaire
27 - 29	FAQ	"Comment choisir la dénomination de mon entreprise ?"
30	Moteur	Renault Alaskan - Citroën C3 Aircross - Hyundai Ioniq plug-in

Périodique adressé gratuitement aux membres du SDI, Ad PME et aux associations de commerçants.

### EDITEUR RESPONSABLE

Daniel Cauwel - Avenue Albert I<sup>er</sup> 183 - 1332 Genval  
Tél.: 02/652.26.92 - Fax: 02/652.37.26  
Site web : www.sdi.be - E-mail : info@sdi.be

### RÉDACTEUR EN CHEF

Benoît Rousseau

### COMITÉ DE RÉDACTION

Ode Rooman, Marie-Madeleine Jaumotte,  
Pierre van Schendel

### DIRECTEUR JURIDIQUE

Benoît Rousseau

### MISE EN PAGE

Delphine Comez

### COLLÈGE DU SDI

Président : Daniel Cauwel  
Vice-Présidente : Daniëlle De Boeck  
Secrétaire Général : Arnaud Katz

### PHOTOGRAPHIES

iStockphoto

### IMPRIMERIE

Corelio

### SECRETARIAT

Béatrice Jandrain, Anne Souffriau

### AFFILIATION - ABONNEMENT

info@sdi.be